



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Première réunion du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG/1)

Libreville, Gabon, 3-7 novembre 2025

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

4.4. Surveillance de l'espace aérien de la région AFI

Mise en œuvre du programme PBCS (Communication et surveillance basées sur les performances) dans le corridor EUR/SAM

(Note présentée par ARMA)

RÉSUMÉ

Cette note d'information présente la mise en œuvre prévue du programme de communication et de surveillance basées sur les performances (PBCS) dans la zone de l'Atlantique Sud (SAT), dirigée par l'Agence de surveillance de la zone SAT (SATMA) avec le soutien de l'Agence régionale de surveillance pour les Caraïbes et l'Amérique latine (CARSAMMA) et de l'Agence régionale africaine de surveillance (ARMA). Elle souligne la nécessité pour les régions d'information de vol (FIR) concernées au sein de la région Afrique-océan Indien (AFI) de collecter et de préparer les données PBCS à communiquer à SATMA pour la phase 1 du plan de mise en œuvre.

La suite à donner est présentée au paragraphe 3.

<i>Objectifs stratégiques</i>	A – Sécurité de l'aviation B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne
<i>Références :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Doc. OACI 9869 – Manuel de communication et de surveillance basées sur les performances • Guide de surveillance et de reporting PBCS, Phase 1 (corridor EUR/SAM) • Doc. NAT 011 – Guide de surveillance et de reporting PBCS

1 INTRODUCTION

- 1.1 Le concept de communication et de surveillance basées sur les performances (PBCS) de l’OACI est un cadre opérationnel qui établit des critères objectifs pour évaluer les technologies de communication et de surveillance émergentes afin de faire évoluer les opérations de gestion du trafic aérien (ATM). Une fois ces critères établis et acceptés, la mise en œuvre d’une opération ATM spécifique, y compris ses performances techniques et humaines, peut être évaluée par rapport à ces critères opérationnels afin d’en déduire la viabilité. Le concept PBCS et les lignes directrices présentés dans ce document s’appliquent à toute modification du système des services de circulation aérienne (ATS) qui repose sur les performances de communication et/ou de surveillance.
- 1.2 SATMA est l’Agence de surveillance de l’Atlantique Sud chargée du corridor aérien EUR/SAM entre l’Europe et l’Amérique du Sud. La mise en œuvre du concept PBCS dans la zone de l’Atlantique Sud (SAT) concerne deux autres domaines de responsabilité relevant des agences régionales de surveillance (RMA) que sont ARMA et CARSAMMA.

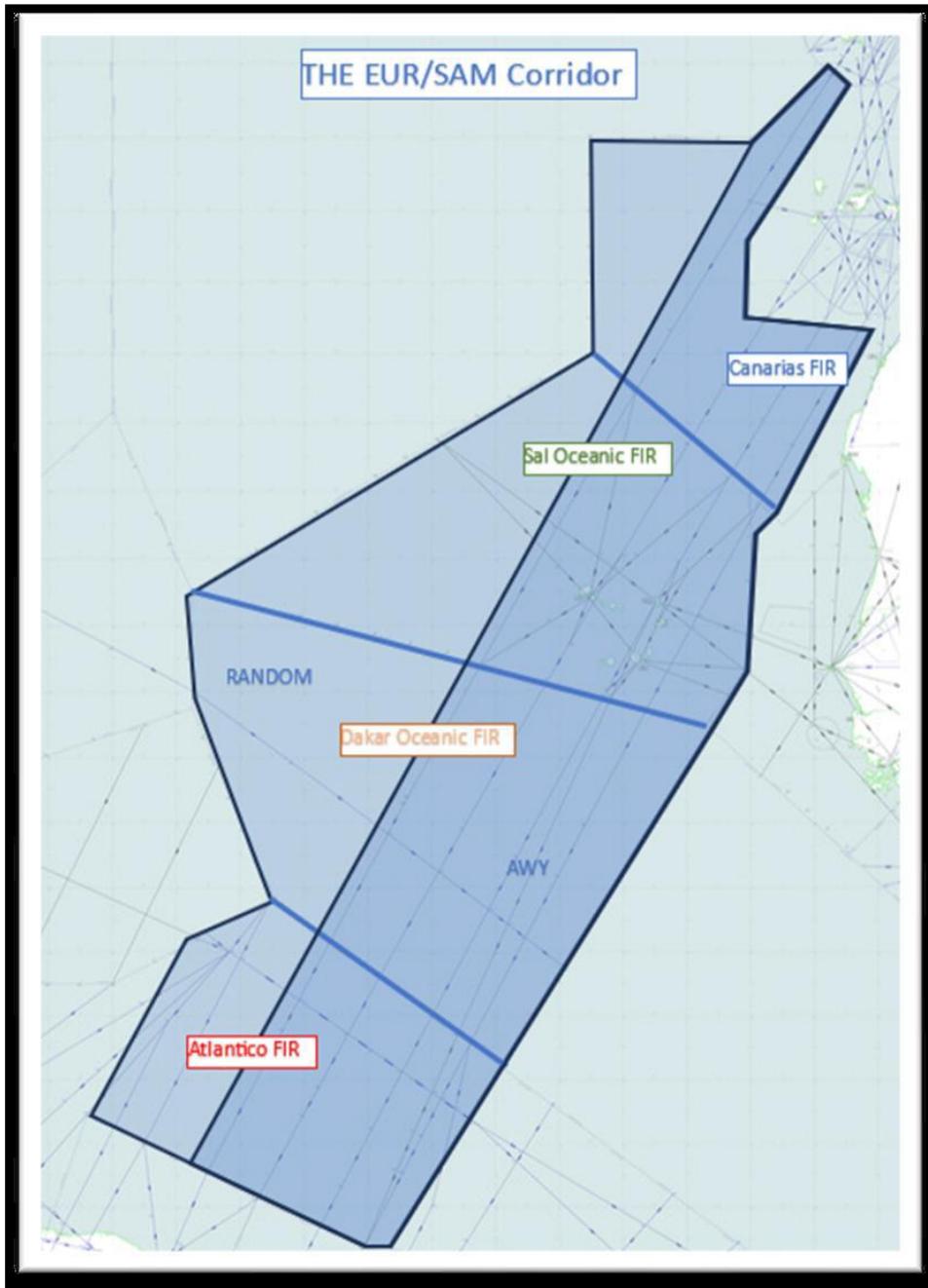
2. ANALYSE

- 2.1 Le Guide de surveillance et de reporting PBCS, Phase 1 (corridor EUR/SAM) souligne les attentes de SATMA vis-à-vis des Fournisseurs de services de la circulation aérienne (ATSP) qui gèrent les opérations dans les FIR qui relèvent du corridor EUR/SAM. Les ATSP sont chargés de la collecte, de l’analyse et, si possible, de la classification des données de sous-performance ainsi que de la transmission de ces données, dans le format convenu, à l’Agence régionale de surveillance (RMA).
- 2.2 La mise en œuvre proposée du concept PBCS nécessitera des ateliers de formation pour les parties intéressées ainsi que des campagnes de sensibilisation menées par les RMA respectives. Cela permettra de s’assurer que tous les participants seront prêts lorsque les autres phases du processus de mise en œuvre seront lancées.
- 2.3 L’**Annexe A** ci-après illustre l’espace aérien concerné.

3 SUITE À DONNER

- 3.1 L’assemblée est invitée à :
 - a) prendre note des informations fournies dans le présent document et des implications à l’avenir ; et
 - b) encourager les parties intéressées à prendre note des évolutions dans la zone SAT.

ANNEXE A :



-FIN-